



Droit de passage non accepté par l'acheteur

Par **chanterel**, le **21/09/2007** à **12:28**

suite a une vente de terrain coupant ma propriété en deux le notaire a fait une réservation pour me laisser l'accé au portail de ma résidence
les acheteurs ne veulle rien comprendre et stationnes a 4 mètres du portail me rendant l'accé très périlleux que puije faire ???